



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juin 2024

➤ **Présents :**

Thierry BOULAY, Laëtitia BRUGEAT, Antoine DEL MORAL, Abdel ERAGRAGUI, Michel LENOIR-LABLAUDE, Jean-François MORIN, Cécile ARTACHO, Maud BAZIER, Benjamin DELAGE, Michel LACOU.

Véronique BRAULT, secrétaire de Mairie

➤ **Absents excusés :**

Martine TORTOSA : pouvoir à Antoine DEL MORAL

Martine LACOTTE : pouvoir à Jean-François MORIN

Paul BART : pouvoir à Benjamin DELAGE

Alexandre FILLONNEAU : pouvoir à Michel LACOU

➤ **Absente non excusée**

Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN

➤ **Secrétaire de séance :**

Antoine DEL MORAL

Le quorum étant atteint la séance débute à 18 h 35.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal du 8 avril 2024
2. Décisions dans le cadre des délégations du conseil municipal
3. Demande de subvention au titre des amendes de police
4. Création de deux postes « d'adjoint technique principal de 1ere classe »
5. Création d'un poste « d'adjoint technique contractuel faisant fonction d'ATSEM »
6. Noms de rues et numéros à l'aéroport
7. Passage bateau
8. Questions diverses.

En préambule à l'ouverture de la séance Jean-François MORIN Maire tient à nous faire part des remerciements qu'il a reçus

- Du C.H. de Châteauroux par suite du don de jouets non réclamés par les enfants lors des diverses distributions,
- De Familles Rurales pour l'aide au centre de Loisirs de l'été qui a été attribué par le conseil municipal.

1– Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2024

Le PV est adopté à l'unanimité des présents

2 – Décisions dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

- Concession cimetière, lors de la vente de la parcelle affectée au nouveau cimetière, le vendeur avait négocié une concession pour sa famille. Nous confirmons lui attribuer une concession familiale. Cette décision sera confirmée par Jean-François MORIN en sa qualité de Maire.
- Véronique BRAULT nous fait part de la fongibilité de crédit et nous indique avoir annulé un titre de l'année 2022, et refait un titre rectification pour un montant de 1 000 €. Cette rectification est une modification validée par le maire.
- Un nouveau bail professionnel sera fait à l'infirmière en y joignant le D P E qui a été réalisé fin de semaine dernière, ce bail avait déjà fait l'objet d'un accord en conseil municipal pour rappel il sera demandé 300 € de loyer et 20 € de charges afin de couvrir la consommation électrique et d'eau.

3 – Demande de subvention au titre des amendes de police

Une demande de subvention sera demandée pour les travaux sur l'avenue Marcel DASSAULT qui débuteront début juillet pour prendre fin le 26 juillet 2024.

Ces travaux comprennent la réalisation d'un passage surélevé au niveau de l'école Avenue Marcel DASSAULT, et l'aménagement de deux passages piétons, ces travaux seront financés en partie par les amendes de polices :

- 50 % du montant pour le passage surélevé
- 20 % du montant pour la création des deux passages piétons

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4 – Création de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} CLASSE

Cette création répond à l'évolution normale de deux de nos agents à savoir :

- Corinne BORGET
- Corinne ROBIN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5 – Création d'un poste d'adjoint technique contractuel faisant fonction d'ATSEM

Avec l'ouverture d'une nouvelle classe à la rentrée 2024/2025 à l'école Cydonia, il existe une nécessité de créer un poste à mi-temps d'un (e) ATSEM. Après une discussion animée, Cette résolution a été mise aux voix et a obtenu

Abstention 4
Martine TORTOSA
Cécile ARTACHO
Paul BART
Antoine DEL MORAL

Contre 1
Maud BAZIER

Pour 9

✓ 11 h30 - 15 h Cécile ARTACHO
 Laëtitia BRUGEAT
 Benjamín DELAGE

✓ 15 h - 18 h Martine TORTOSA
 Thierry BOULAY
 Antoine DEL MORAL

➤ **Travaux à prévoir par ladite commission**

Il faut déléguer les projets et nommer un membre responsable, trois projets ont été définis

- Projet photovoltaïque sur la toiture de l'école hors bâtiments préfabriqués. Benjamin DELAGE se propose d'autre devrait le rejoindre.
- Entretien des chemins et des bois communaux, Jean-François MORIN indique qu'il est probable qu'il y a du bois de chauffage à faire, il faut le localiser et proposer à nos concitoyens intéressés de le faire. Thierry BOULAY et Michel LENOIR-LABLAUDE se proposent de faire cet inventaire.
- Plantation des arbres dans la commune à l'automne 2024, Abdel ERAGRAGUI se propose d'inventorier les emplacements possibles.

➤ **Aménagement du Cimetière devis complémentaire**

Lors de l'entretien courant du mois de mai avec l'entreprise MILLET, son commercial avait indiqué faire parvenir un devis complémentaire, à ce jour ce devis n'est toujours pas parvenu, Jean-François MORIN a laissé plusieurs messages au commercial et a joint l'entreprise en direct afin d'avoir un retour, il est toujours dans l'attente de l'appel.

➤ **Aménagement d'un arrêt de bus aux Turnes**

Lors du dernier Conseil Municipal il avait été indiqué qu'un abris bus serait posé aux Turnes des aménagements de voirie sont nécessaires nous avons consulté trois entreprises et le montant des devis est le suivant :

- Entreprise CAZORLA : 13 438.44 € TTC
- Entreprise EUROVIA : 18 266.40 € TTC
- Entreprise SETEC : 11 863.66 € TTC

Il est nécessaire d'installer un lampadaire près de l'arrêt bus l'entreprise INEO a été consultée nous sommes dans l'attente de son devis.

➤ **Remplacement des plafonds à la maternelle et dans la salle de motricité**

Un premier devis nous est parvenu, nous sommes dans l'attente du devis complémentaire concernant la salle de motricité.

➤ **Nettoyage des salles des fêtes :**

Jean-François MORIN a signé avec l'entreprise SEIGNEUR un devis pour le nettoyage ponctuel et en profondeur de la grande salle des fêtes ainsi que de tout le matériel de cuisine ce devis s'élève à la somme de :

✓ Nettoyage de la salle des fêtes 243 € TTC

✓ Nettoyage de toutes les baies vitrées	252 € TTC
TOTAL DE LA PRESTATION	495 € TTC

✓ Nettoyage de la salle THOMAS	162 € TTC
--------------------------------	-----------

- **Aménagement de l'ancienne garderie en salle de classe** à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2024
 - Chauffage
 - Les tables et les chaises seront récupérées à l'école
 - Matériel pédagogique un écran tactile sera acquis en remplacement des actuels TBI et ce en fonction du prix et des aides qui peuvent être obtenues pour l'acquisition de tel équipement, à défaut un vidéoprojecteur dont le coût estimatif est d'environ 400€ et un grand tableau blanc seront acquis.

- **Ouverture du portail depuis la salle de motricité transformée en garderie**
 Il sera nécessaire d'installer un visiophone pour l'ouverture du portail depuis la salle de motricité le soir lorsque cette dernière aura la fonction de garderie afin de prendre connaissance des parents qui viennent chercher leurs enfants.
 Un devis va être demandé pour l'installation de ce matériel et ceux avant la rentrée de septembre 2024.

- **Dossier de l'accueil de loisirs du mercredi**
 Un nouvel agrément est en cours de dépôt avec le local de la salle de motricité, il va falloir prévoir du mobilier et quelques menus travaux. Une réflexion est à murir sur l'opportunité de maintenir ce service à partir du 1^{er} janvier 2025.

- **La remise des cadeaux aux élèves de CM2 partant en 6^e aura lieu le jeudi 4 juillet à 18 heures à la Mairie,**
 - à cette occasion chaque enfant recevra une calculatrice spéciale Collège et un stylo 4 couleurs,
 - un pot de l'amitié sera servi par les élus, aux enfants et aux parents pour clore la soirée.

- **Les plus grands ne seront pas oubliés**
 Une soirée de récompenses clôturera cette année scolaire pour les nouveaux titulaires de CAP-BREVET-BAC-BTS-LICENCE etc...
 Cette soirée aura lieu le jeudi 11 juillet à 18 heures 30 à la grande salle des fêtes à l'issue de cette remise de récompense un pot de l'amitié clôturera cette manifestation (élèves, parents, élus).

- **La nouvelle implantation du ralentisseur et la création des deux passages piétons implique l'acquisition de nouveaux panneaux routiers**

- **Réunion de quartier**
 Deux dates ont été retenues le mardi 24 septembre à 20 heures et le jeudi 3 octobre à 20 heures.

- **Tarifs garderie**

A compter du 1^{er} septembre 2024 les tarifs de la garderie du matin et du soir vont évoluer, le tarif définitif n'est pas encore fixé il sera communiqué une fois approuvé par le conseil municipal.

Pour mémoire les tarifs actuels sont les suivants :

- le matin 1 €
- le soir 16 h 20 17 h 30 1 €
- le soir 17 h 30 18 h 30 1 €

- Comme tout le monde a pu le constater le symbole de **la flamme olympique est arrivé à Coings** cette flamme nous a été fournie gracieusement par Châteauroux Métropole
- **Information canicule**, un courrier sera distribué à l'ensemble de nos aînés, une communication sera également faite via FACE BOOK et le site internet de la Mairie.
- **Information sur le métier d'assistant(e) maternel(le)**
Une réunion d'information aura lieu à l'automne 2024 elle sera animée par Madame VERDEIL infirmière PMI à Valençay
- **Une réunion d'information sur l'utilisation du défibrillateur cardiaque** sera organisée le jeudi 27 juin 2024 à 20 heures à la salle des fêtes.
- **Information santé**
Un dépliant d'information sur la Maladie d'ALZHEIMER est à la disposition des personnes concernées ou de leur famille au secrétariat de la Mairie.
- **Une sujétion a été faite de rééditer un bulletin municipal annuel**, à l'heure actuelle nous recherchons son responsable ou ses responsables.
- **Éclairage Avenue Marcel Dassault et route du Bourg**
Cet éclairage vient en prolongement de ceux existant déjà sur la gaîtée, il est prévu un grand mat sur le terreplein central allant vers le bourg et deux petits afin de compléter ceux existants. Une demande de devis à INEO a été faite, en attente de réception. Des passages piétons seront nécessaires à cette intersection.
- **Inscription des élèves hors communes à l'école Cydonia**
Au vu des demandes d'inscription d'enfants venant de communes extérieures, nous envisageons de passer des conventions avec les communes de résidence des parents afin de faire contribuer ces communes aux couts de scolarité des enfants.
Ce coût sera à déterminer lors d'un prochain conseil municipal et après discussion avec les maires concernés.
- **Espaces verts et embauche temporaire**
À la vue de la masse de travail des deux agents communaux, il a été envisagé de recruter un agent municipal pour une durée déterminée de maximum de quatre mois.
Vu la complexité de recrutement et la faible durée d'emploi une conseillère municipale a émis l'idée de faire une demande à Châteauroux Métropole si dans leur service il n'y aurait pas une personne disponible pouvant être détacher sur trois ou quatre mois.

➤ **Lotissement des Tournesols**

Lors de la constitution du lotissement le promoteur s'était engagé à constituer un syndicat de propriétaire afin de prendre en charge toutes les dépenses leurs incombant or à ce jour cette constitution n'a jamais eu lieu. Ce à quoi les usagers du lotissement sont forts mécontents.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21 heures 45.